

Paris, le 21 Janvier 2014

La RATP est-elle survoltée ?

Suite au droit d'alerte du syndicat SUD RATP en date du 15 janvier 2013, un rapport de mesures de champs électromagnétiques vient d'être remis au Comité Hygiène et Sécurité de la RATP. Ce rapport montre que les conducteurs de métro sur la ligne 3 sont soumis à des niveaux de champs électromagnétiques très élevés pouvant aller jusqu'à 8 V/m, dépassant ainsi les valeurs fixées par la Charte de Paris !

Ce rapport n'est pas contestable dans sa méthode, il a été réalisé sur plusieurs jours selon les préconisations de Robin des Toits et accepté par la RATP à la demande des élus SUD au CHSCT qui voulaient savoir à quels niveaux de champs électromagnétiques le personnel roulant était précisément exposé.

Les normes légales d'exposition professionnelle peuvent aller jusqu'à 100 V/m - niveau qui protège le personnel contre la cuisson - nous sommes dans la gamme des micro-ondes - mais pas contre les autres effets sur la santé.

Les résultats de ces mesures sont bien en dessous de ces normes heureusement ! Mais elles doivent être appréciées en regard des préconisations du Conseil de l'Europe qui recommande de ne pas exposer le public au delà de 0,6 V/m.

On sait que ces ondes sont classées "possiblement cancérigènes" par l'organisation mondiale de la santé (OMS) et que la RATP souhaite en rajouter en déployant la 3G et la 4G. Avec l'arrivée de cette nouvelle technologie, selon l'Agence Nationale des Fréquences, cela augmentera l'exposition de 50% en moyenne. SUD et Robin des Toits ont du mal à croire que la RATP persistera à faire courir de tels risques au personnel et aux voyageurs.

La RATP doit maintenant choisir entre le principe de précaution : le souci de la bonne santé et de la sécurité du personnel et des voyageurs et l'appât du gain : la logique exclusivement financière...

Etienne Cendrier
Porte Parole de Robin des Toits
01 48 38 48 52

François-Xavier Arouls
Pour SUD RATP
06 63 43 25 24